

6.2. Plan des servitudes

REVISION  
APPROBATION

DOCUMENT ANNEXE LE  
21 OCT. 2014  
1023 (155) (2) 23 (155) (2) 23 (155) (2) 23



Vous pouvez accéder à la rédaction de ce plan d'urbanisme sur le site internet de la Mairie de Maurepas.  
Le Président Mairie/Urbanisme  
1, rue Eugène-Henriot - BP 0 118 - 78192 Trappes Cedex  
Tél. : 01 37 44 80 80  
sqy.fr



Date de création : 25/04/2018 Date de mise à jour : 11/04/2018 Date d'impression : 09/09/2019

Saint-Quentin-Yvelines  
1, rue Eugène-Henriot - BP 0 118 - 78192 Trappes Cedex  
Tél. : 01 37 44 80 80  
sqy.fr

- ▭ Limite de commune
- ▭ Cimetière
- ▭ Plan d'eau
- A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
- La Mauldre et ses affluents (ru de Maurepas et ru de la Couraie)
- Zone de protection

- ★ Monument historique inscrit (Donjon)
- ACT1 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- 1 - Construction et exploitation de pipeline d'intérêt général
- 1 - Pipeline LE HAINRE-MANGIS, dit pipeline de l'île de France (PIIF)
- Zone des 5 mètres
- Zone d'influence

- 13 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- Poste de distribution
- Poste de pré aléane
- Canalisation de transport de gaz
- 14 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
- Ligne électrique souterraine

- 17 - Servitude relative à la protection des stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle dans les formations naturelles
- Stockage de Beynes de gaz naturel et de gaz manufacturé
- PTT - Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- Station hertzienne d'Élancourt PTT (ANFR 078 022 0028)
- Zone de protection (rayon de 3000 m)

- Information
- Requête technologique (voir Annexe 713)

